

Attestation d'assistance par un conseiller du salarié

Je soussigné(e) M. / Mme

atteste que M. / Mme, conseiller du salarié,

m'a assisté(e) lors :

- De l'entretien préalable à un éventuel licenciement (Article L.1232-4 du code du travail)
- De l'entretien préalable en vue d'une rupture conventionnelle (Article L.1237-2 du code du travail)

Qui a eu lieu le

JJ	MM	AAAA

 de

Heures	Minutes

 à

Heures	Minutes

à l'adresse suivante :

- Un rendez-vous préparatoire a eu lieu

Il s'est tenu le

JJ	MM	AAAA

 de

Heures	Minutes

 à

Heures	Minutes

- Aucun rendez-vous préparatoire n'a eu lieu

Fait à

Signature du salarié

Le

Rappel :

- L'original est à conserver par le conseiller du salarié
- 1 copie est à remettre à l'employeur du conseiller du salarié aux fins de remboursement des salaires maintenus
- 1 copie est à remettre à la DEETS de Mayotte avec l'état mensuel des frais de déplacement